

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 MAI 2012

Présents : BLONDRON A. - BOURDUT C.- BOURICAT G. - CASTELLANI E. - CHABRIDON R. - CHABROL J-E - COUTURIER D. - GIGAND E. - KWASNIEWSKI Ch. - PENAUD J.P. - PICARELLI V. - PORTIER Ph. - RENAUDET L. - VENUAT J.

Absents ayant donné procuration : ABRANOWITCH S. - GODET V. - LAURENT S.

Absente : ORTEGA S.

.....

Pôle Enfance :

Dans l'impossibilité de réaliser la construction du multi accueil de la petite enfance dans les délais impartis, le conseil municipal a décidé de renoncer à l'attribution de la subvention allouée par la Caisse d'Allocations Familiales. La commission enfance n'ayant pas été réunie préalablement, Alain BLONDRON a refusé de prendre part à la décision.

Recours à un avocat :

Le conseil municipal a décidé de confier la défense des intérêts de la commune à Me DEVES dans le cadre du litige qui l'oppose à la société BP2E, titulaire du marché de construction de la station d'épuration.

Decisions modificatives budgétaires :

Des transferts internes de crédits budgétaires ont été votés afin de permettre de régler le solde des honoraires du maître d'œuvre de l'opération Pôle Enfance, les travaux supplémentaires au jardin médiéval et la téléassistance de la station d'épuration.

Création d'emplois saisonniers :

Afin de préparer la saison estivale, le conseil municipal s'est prononcé sur les besoins saisonniers qui se traduiront par la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 3 mois à 35 heures hebdomadaires pour assurer l'accueil du Point Info Tourisme et deux postes d'adjoints du patrimoine à 25 heures hebdomadaires.

Mise à disposition du local 30 rue des Remparts :

Une convention sera signée avec la Communauté de Communes afin d'installer un relais des Restos du Cœur dans les locaux situés au 30, rue des Remparts.

Avenant SFR :

Le contrat signé par la commune avec SFR fera l'objet d'un avenant afin de prendre en compte le transfert vers Vivendi Télécom International.

Location et maintenance d'un duplicopieur :

Le maire a souhaité équiper les services communaux d'un duplicopieur, appareil destiné à la reproduction en grand nombre. Ce matériel, loué pour une durée de 21 trimestres, est installé dans les locaux du Point Info Tourisme. La location annuelle s'élève à 1 875,76 € TTC et la maintenance à 125,58 € TTC. Le fournisseur s'est engagé à reverser 2 000 € à la commune.

Affaires scolaires :

Suite à la demande de la directrice de l'école primaire, la coopérative scolaire sera créditée de 3 600 €, représentant l'avance du solde de la subvention attribuée à l'école dans le cadre du projet COMENIUS.

Affaires générales :

La séance s'est terminée par l'examen des affaires générales et les questions diverses des élus.